

COLLOQUE INTERNATIONAL EN DROIT OHADA

Recouvrement de créances et gouvernance d'entreprises

Organisé par

CEFOR ÉDITIONS en partenariat avec RAWBANK (RDC)

Date : les 05 et 06 février 2026

Lieu : Kinshasa (RDC)

Présentation du colloque

Le contentieux des affaires est dominé dans les pays de l'OHADA par les problématiques de recouvrement de créances qui, régies par l'Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution (AUPSRVE), ne sont pas prêtes à s'estomper. Si la révision le 17 octobre 2023 du cadre juridique du recouvrement des créances et des voies d'exécution peut permettre d'envisager une amélioration dans le traitement procédural de ces questions, il reste qu'elles vont demeurer épineuses, au moins dans leurs sources. En réalité, l'analyse des contours et de la gestion que font les entreprises de ces questions révèle la morosité et les difficultés économiques inhérentes à l'environnement des affaires, d'une part, mais aussi la gouvernance quelque peu approximative des décideurs, source d'impayés ou de négligence fautive, d'autre part. En effet, l'absence de politique rationnelle de gestion des relations contractuelles liant les entreprises à leurs différents partenaires peut parfois mener à des procès qui débouchent sur des voies d'exécution préjudiciables aussi bien aux entreprises qu'à la société entière. Et pourtant, une gestion assise sur le respect des règles de la bonne gouvernance peut contribuer à mieux traiter les différends de recouvrement de créances, aussi bien comme créancier que comme débiteur.

Le colloque de Kinshasa des 05 et 06 février 2026 vise à établir la corrélation qui existe entre la bonne gouvernance et le traitement optimal des questions de recouvrement de créances. Il est en outre question d'identifier les difficultés de recouvrement susceptibles d'être enravées par l'amélioration de la gouvernance, les techniques de gestion des recouvrements qui améliorent ou protègent la trésorerie des entreprises.

Des experts, praticiens et autres spécialistes reconnus de l'espace OHADA et d'ailleurs ont d'ores et déjà manifesté leur volonté de participer à ce colloque qui permettra d'explorer les axes de réflexions sur les questions de recouvrement et de gouvernance qui, à l'heure actuelle, constituent de gros défis pour les entreprises de l'espace OHADA.

Objectifs du colloque

Le colloque international comporte un objectif général et des objectifs spécifiques.

1) Objectif général :

L'objectif général du colloque est d'établir la corrélation pouvant exister entre la bonne gouvernance de l'entreprise et le traitement optimal des questions de recouvrement des créances.

2) Objectifs spécifiques.

Plus spécifiquement, le colloque vise à :

- Examiner les problématiques liées au traitement ou à la gestion du recouvrement de créances, en rapport avec les exigences des règles modernes de gestion des entreprises ;
- Prévenir les risques d'impayés des créances de l'entreprise ;
- Évaluer les voies et techniques offertes en droit positif pour un recouvrement efficace des créances ;
- Faire des recommandations aux décideurs et autres gestionnaires d'organisations publiques ou privées, dans le sens d'une maîtrise de l'environnement et le traitement optimal des impayés.

Public cible

Le colloque international s'adresse à toute personne intéressée par la problématique de la prévention des risques d'impayés et l'efficacité du recouvrement des créances. Sont notamment visés :

- les gestionnaires d'entreprises publiques ou privées ;
- les magistrats ;
- les enseignants et chercheurs d'universités ;
- les avocats, huissiers de justice, notaires, agents d'exécution ;
- les banquiers et juristes d'entreprises ;
- les étudiants en droit des cycles de Master et Doctorat.

Axes thématiques

Le colloque se déroulera en panels sous la forme de panels organisés autour des axes thématiques ci-dessous. Les sujets constituants un module sont purement indicatifs, les contributeurs étant libres de reformuler leurs contributions, à la seule condition qu'elles s'insèrent dans le thème général du module.

Module 1: Aperçu de l'environnement du recouvrement de créances et de la gouvernance des entreprises dans l'espace OHADA

Ce module abordera des sujets tels que :

- l'état de la réglementation OHADA en matière gouvernance d'entreprise ;
- les nouvelles saisies instituées par l'Acte uniforme révisé sur les procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution ;
- le nouveau régime de nullité des actes de recouvrement des créances ;
- le recouvrement de créances dans l'espace OHADA : état des lieux ;
- causes et risques des impayés dans la stratégie de développement des entreprises ;
- l'incidence de l'environnement socio-politique sur la gouvernance des entreprises.

Module 2 : Recouvrement de créances et gouvernance des entreprises classiques

Ce module abordera les sujets tels que :

- bonne gouvernance et santé financière des entreprises ;
- la prévention des impayés dans les entreprises ;
- les politiques de gestion des impayés dans les entreprises privées (Entre gestion amiable et gestion contentieuse des impayés) ;
- les particularités de la saisie des navires et aéronefs ;
- le recouvrement des créances fiscales et douanières : prévention et contentieux.

Module 3 : Gouvernance de l'entreprise publique et mise en place des politiques de prévention et de gestion des impayés

Ce module abordera des sujets tels que :

- la prévention des impayés dans les entreprises publiques : de l'ingénierie contractuelle à la lutte contre les détournements de fonds ;
- entre le contentieux et l'amiable, quelle voie choisir ?
- l'évolution de l'immunité d'exécution des personnes morales publiques ;
- l'efficacité de la procédure d'inscription d'office des dettes publiques ;
- le nouvel article 30-2 comme instrument de secours pour les entités publiques non bénéficiaires de l'immunité d'exécution ?

Module 4 : Gouvernance des entreprises et procédures collectives de recouvrement

Ce module abordera des sujets tels que :

- la portée et conséquences de la procédure collective choisie sur les procédures de recouvrement en cours ;
- l'aménagement de la gouvernance, condition d'assainissement de l'entreprise ;
- les choix stratégiques des créanciers de l'entreprise en difficulté : de l'aménagement des clauses contractuelles à la surveillance économique des partenaires ;
- assigner l'entreprise en difficulté en procédure collective ou initier une procédure de recouvrement ? Quelle politique de recouvrement adopter ?
- jeux et enjeux des garanties souscrites post cessation des paiements : cas des garanties des articles 117 et 33-1 de l'AUPC.

Module 5 : Le rôle de la CCJA et des juridictions nationales dans la gestion du contentieux du recouvrement et de la gouvernance d'entreprise

Ce module abordera des sujets tels que :

- les grandes orientations de la CCJA en matière de recouvrement de créances ;
- l'impact de la réforme de l'AUPSRVE sur les orientations de la jurisprudence en matière de recouvrement de créances ;
- le rôle des juridictions nationales en matière de recouvrement de créances ;
- les interactions entre les juridictions nationales et la CCJA en faveur de l'efficacité des procédures de recouvrement des créances

